

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF3048

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Balage El Mariky, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Direction de l'action du Gouvernement »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	1 000 000
Protection des droits et libertés	1 000 000	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du Groupe Écologiste et Social vise à soutenir par ses moyens budgétaires les missions de l’Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM).

Récemment créée, l’ARCOM doit un peu plus obtenir la consolidation de son budget, simplement indexée sur l’inflation, à quelques euros près, depuis sa création. Même cette indexation de fait reste

certes rare dans la conception malthusienne de la dépense publique soutenue par tous les Gouvernements d'Emmanuel Macron avant et avec l'actuel premier ministre Michel Barnier, elle n'est satisfaisante.

On doit considérer l'activité forte de l'Autorité et son rôle prépondérant pour maintenir la substance du pluralisme dans les médias audiovisuels et ses nouvelles missions et impératifs d'indépendance concrète eu égard aux récentes réglementations européennes : dépasser cette simple indexation est un impératif démocratique en l'état.

En conséquence, pour respecter les règles de recevabilité financière, le présent amendement alloue en crédits de paiements (CP) et autorisations d'engagement (AE) 1 million d'euros supplémentaires à l'action 03 « Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » du programme 308 « Protection des libertés » et retire les mêmes sommes en CP et AE de l'action 10 « Soutien » du programme 129 « Coordination du programme gouvernemental ».